

# SECTION PELISSANNAISE de GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



Association de type Loi 1901 - Fondée en 1981  
Agréée sous le N° 1001 5/91 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports  
Siret : 384 972 915 00043 NAF : 9312Z

-----  
Siège Social : Chez Mme STEICHEN Mireille  
8, clos du Bramaïre 13330 PELISSANNE  
Site Internet : [www.spgv.fr](http://www.spgv.fr)  
Courriel : [spgv@sfr.fr](mailto:spgv@sfr.fr)  
Facebook : [gvpelissanne](https://www.facebook.com/gvpelissanne)



## Reprise des cours lundi 06 septembre 2021

Chère adhérente, cher adhérent.

Les inscriptions pour la saison 2021/2022 auront lieu :

<b>Lundi</b>	<b>30/08/2021</b>	<b>10h à 12h</b>	<b>Salle Peller</b>
<b>Lundi</b>	<b>30/08/2021</b>	<b>20h à 21h</b>	<b>Malacrída B</b>
<b>Mardi</b>	<b>31/08/2021</b>	<b>10h à 12h</b>	<b>Malacrída Grande</b>
<b>Mardi</b>	<b>31/08/2021</b>	<b>19h à 20h</b>	<b>Malacrída B</b>
<b>Mercredi</b>	<b>01/09/2021</b>	<b>18h à 20h</b>	<b>Malacrída B</b>
<b>Jeudi</b>	<b>02/09/2021</b>	<b>10h à 12h</b>	<b>Grande Malacrída</b>
<b>Vendredi</b>	<b>03/09/2021</b>	<b>18h à 20h</b>	<b>Malacrída B</b>

Les personnes qui seront dans l'impossibilité de s'inscrire aux permanences prévues pourront le faire ½ h avant chaque cours et ce jusqu'à fin septembre.

Les cours reprendront le lundi 06 septembre 2021. Tous les documents nécessaires à votre inscription sont téléchargeables sur le site internet [www.spgv.fr](http://www.spgv.fr)

- Tous les certificats médicaux délivrés pour la saison 2018/2019 ne sont plus valables. Vous serez avertis par mail si vous êtes concernés.
- Tous les dossiers incomplets, le jour de votre inscription, seront refusés. Il est impératif pour une question d'assurance de prendre son adhésion avant de commencer les cours. Toutes les personnes qui n'auront pas pris leur inscription avant de débiter les cours n'y seront pas admis, je vous remercie de votre compréhension.

### 🚩 Le Dossier comprend :

- Formulaire d'inscription dûment renseigné,
- En ce qui concerne le questionnaire de santé il ne s'adresse qu'aux personnes dont le certificat médical est encore d'actualité si vous avez coché un non à un ou plusieurs items de votre questionnaire de santé, vous êtes dans l'obligation d'en refaire un nouveau. Les personnes qui présentent des pathologies particulières doivent le renouveler chaque année. Le questionnaire de santé est confidentiel, il n'est pas utile de le présenter lors de votre inscription. Uniquement remplir la partie de votre bulletin d'inscription qui concerne « la réponse au questionnaire de santé »
- Carte adhérent à tamponner, elle vous sera demandée au début de chaque cours,
- Deux enveloppes timbrées à votre nom et adresse (lettre de rentrée, convocation AG)
- Chèque à l'ordre de SPGV :
- 🚩 **77€ pour les Pélissannais / 144€ pour le couple**
- 🚩 **92€ pour les extérieurs / 174€ pour le couple**

La Présidente : Steichen Mireille